

Convocation Assemblée Générale Ordinaire
Du Lundi 22 Mai 2014 à 09 heures

Le conseil d'administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le 22 mai 2014 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 3- Approbation de conventions réglementées ;
- 4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présences ;
- 7- Nomination des administrateurs ;
- 8- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
<i>Monsieur Hassine DOGHRI</i>	2016
<i>Monsieur Mehdi DOGHRI</i>	2014
<i>Monsieur Radhi MEDDEB</i>	2014
<i>COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI</i>	2016
<i>CARTE Assurances représentée par Monsieur Abderrahman FATMI</i>	2016

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **2 113 303,925 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2013</i>	<i>2 113 303,925</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>2 854 919,001</i>
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>4 968 222,926</i>
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>248 411,146</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>2 002 500,000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>200 000,000</i>
<i>Dividendes (1,250 dinars/action)</i>	<i>1 000 000,000</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>1 517 311,780</i>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du 07 juin 2014.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-cinq mille (65 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « CMC » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à